

L'ÉGALITÉ

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
Outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant E. POSTE.

Directeur-Rédacteur, G. WINTREBERT.

Prix des insertions.

Fait divers	1 fr. 0
Une à six lignes 3 fr. au-dessus la ligne 0fr. 3	
Réclames, la ligne	0 7

ABONNEMENT AUX ANNONCES : 15 fr. par an pour une annonce de 20 lignes à répéter dans chaque numé

Vendredi dernier, 3 courant, à trois heures de l'après-midi, par un temps superbe, un beau soleil donnant à notre rocher un aspect de gaité, le steamer « Pro Patria » après avoir annoncé son arrivée par le canon de son bord, entraît en rade, orné de tout son pavois.

La cale du Gouvernement, les quais et le square étaient couverts de promeneurs venus assister au débarquement de Monsieur Beauchamp notre nouveau gouverneur et de Madame Beauchamp.

Dès son arrêt, le vapeur était accosté par la baleinière dans laquelle avaient pris place le capitaine de port et M. Roger secrétaire du gouvernement, qui étaient aller souhaiter la bienvenue au nouveau chef de notre colonie et prendre ses ordres pour son débarquement.

La baleinière portant le pavillon du gouverneur revint avec Monsieur Beauchamp qui après avoir reçu les honneurs réglementaires de la batterie de la pointe aux canons ne tarda pas à mettre pied à terre.

Il était attendu au débarcadère sur la cale du gouvernement par Monsieur le maire et son conseil Municipal, le président de la chambre de commerce, le chef de la gendarmerie avec ses hommes.

Dès son débarquement, il fut reçu par le maire qui lui exprima tous ses souhaits de bienvenue au cours desquels il lui représenta nos concitoyens comme une population homogène, essentiellement française de race et d'origine, facile à administrer.

Enfin, il le remercia d'avoir bien voulu, pendant son court séjour en France, s'intéresser à la question vitale de salubrité et d'hygiène publiques qui préoccupait ses nouveaux administrés et dont la solution résultera de la réalisation de l'emprunt municipal.

Le gouverneur, en le remerciant de ses souhaits, se déclara toujours favorable en principe aux combinaisons de nature à améliorer le sort des populations, aux travaux utiles au service de la voirie, à l'assainissement de tous les quartiers.

Incontestablement, l'emprunt voté par le conseil général sera dans la limite du possible, favorisé par notre nouveau Gouverneur, qui au besoin ne reculera pas devant la création de ressources nouvelles pour en gager le remboursement.

M. L'abreton président de la chambre de Commerce a ensuite, au nom de son

assemblée, offert au gouverneur son concours actif et dévoué et sollicité en échange l'appui du gouvernement en faveur du commerce local.

Le gouverneur dans sa réponse a fait espérer au commerce local de la colonie sa plus grande sollicitude qui se manifesterait par un travail bien compris à l'exclusion de toute paperasserie bien inutile et gênante.

Après cela, escorté par la gendarmerie, notre gouverneur s'est rendu à son hôtel, où il fut reçu par M. Caperon gouverneur intérimaire, les chefs d'administration et tous les fonctionnaires.

Son entrée fut saluée par l'hymne national, exécuté par la Société Musicale.

Le Gouverneur intérimaire a ensuite prononcé son discours de bienvenue qui contenait une prophétie: la promesse pour M. Beauchamp qu'il se plairait sur ce rocher au milieu de tant d'exemples d'activité et de travail.

M. le gouverneur Beauchamp répondit cette fois encore par des promesses de très bon augure.

Gracieux et aimable pour ceux qui lui furent présentés, adressant à chacun quelques paroles le concernant spécialement il a inspiré à tous une excellente

Feuilleton du Journal « L'ÉGALITÉ »

Puymirol

ÉTUDE D'AMES

Par CAMILLE VERGNIOL

Première Partie

I

La gare est encombrée (c'est jour de foire) et l'on se bouscule à la sortie. Mais Georges ne s'embarrasse guère. Il me fait passer par le cabinet du chef. Dans la cour, chacun le connaît et se découvre, les employés, les citadins, les paysans.

« Bonjour, Monsieur Fourtic... Et autrement? Vous êtes venu pour le mar-

Feuilleton de la revue hebdomadaire du « Journal des Débats »

ché, pas vrai?... Beaucoup de denrées et peu de vente, hé?... » C'est un tapage assourdissant. Les cochers font claquer leurs fouets et racolent les voyageurs à grands cris: *Ambassadeurs... France... Commerce... La Ville?... Des commissionnaires, des drôles en guenilles, aux faces de brute, tannées par le soleil, des garçons d'hôtel en pantoufles, rabatteurs des auberges voisines, abordent obséquieusement les indécis et les enjolent à voix basse. Des laboureurs déjeunent sur les bancs d'un chanteau de pain bis frotté d'ail et d'une tomate.*

Il faut nous glisser entre les voitures, les charrettes, les instruments de travail, le bétail, les groupes, où l'on marchande et l'on trafique encore. Ah! cet accent, ce pur accent gascon, que je n'avais pas entendu depuis l'an dernier! — si rude, si

si vulgaire, si monotone, inimitable au reste, quoi qu'on fasse, et qui m'a tant irrité autrefois! Il me divertit maintenant. Avec deux sous et un coup de pied Georges congédie le gamin qui gardait sa voiture.

— J'ai pris le break, dit-il, parce que j'avais une corbeille de prunes, un soc de charrue, du linge, sans compter les commissions. Tu montes avec moi sur le siège, n'est-ce pas?... On pourra causer. Allons hisse!... Hé! là!... Attention donc mazette!...

Nous descendons l'avenue de la Révolution (jadis boulevard Morin-Chassan, un ministre de Louis-Philippe né à Montagnac), large voie bordée de terre-pleins, plantée de maigres platanes.

à suivre



impression.

Il paraît comprendre à merveille son rôle de Gouverneur.

Représentant du chef de l'état, dépositaire de son autorité, il doit planer au dessus des différents services, en laissant à chaque chef d'administration une entière liberté dans la marche des affaires qui lui sont confiées sauf à le rappeler à la légalité s'il en sortait.

C'est de cette façon seulement que la responsabilité restera entière, on peut être assuré d'un bon fonctionnement dans les différents rouages administratifs.

M. Beauchamp est un ancien condisciple de M. Carnot dont il était camarade de promotion.

Il a puisé à l'école polytechnique d'abord et dans l'armée ensuite, ces sentiments d'honneur et de loyauté qui font juger sainement les hommes et les choses et qui placent au premier rang dans l'examen de toutes les questions la législation qui doit toujours y présider.

Il ne peut dès lors que dédaigner les querelles de partis qu'en soient leurs auteurs.

Sa compétence en matière de travaux rendra plus facile la surveillance de ceux que nous attendons de l'emprunt municipal, dont les projets ne tarderont pas selon toute vraisemblance à être approuvés en haut lieu.

Les fonds de l'emprunt s'ils sont sagement employés ne peuvent être que fructueux pour notre colonie.

Ils procureront du travail à tous ceux qui ne vivent pas de la pêche, de l'eau à tous les quartiers, et par la salubrité qu'on est en droit d'en attendre, ils seront pour tous une sauvegarde contre les épidémies.

Dans sa séance du 18 Juin dernier, à la veille du départ du président Carnot pour Lyon, le parlement a repris la discussion du projet de loi par le Sénat ayant pour objet de modifier le mode de prestation de serment devant les cours et les tribunaux.

Cette proposition modifie ainsi le texte légal pour tout juré qui en aura fait la demande par écrit: « Vous jurez et promettez d'examiner avec l'attention », etc.

Pour le chef du jury, la déclaration requise par l'article 348 pourrait être ainsi modifiée sur sa demande: « Sur mon honneur et conscience la déclaration du jury est... », etc.

M. Berard soutient un contre-projet consistant à supprimer purement et simplement les mots: « Devant Dieu et devant les hommes ».

Ce projet combattu par M. Mirman est repoussé. M. Goujon propose de supprimer le mot Dieu de la formule du serment judiciaire.

Mgr. d'Hulst. — M. Goujon a au moins le mérite de proposer une règle uniforme et de supprimer le serment judiciaire au lieu de le dénaturer. La commission apporte une formule qui équivaut à dire: « Je vous donne ma parole et si vous ne croyez pas à ma parole, je vous don-

ne encore ma parole » (Applaudissements). Pour que le serment soit sérieux, il doit être solennel; le serment sans Dieu n'est pas un serment, un sacrement sans Dieu perd son caractère sacré. (Nouveaux applaudissements à gauche)

On a prononcé le mot de serment laïque; c'est impie qu'on devrait dire; vous ne laïcisez pas le serment, vous le profanez ! (Applaudissements.) Mieux vaut le supprimer complètement.

Aujourd'hui, celui, qui a le malheur de ne pas croire en Dieu (Rumeurs à gauche) est exposé à une amende s'il refuse de prêter serment.

Je ne suis pas partisan de cette amende; j'attache trop de prix à la liberté de conscience. Le mieux serait en maintenant le serment religieux, d'exclure des jurys tous ceux qui refuseraient de le prêter.

Est-ce en faisant des lois odieuses comme celle-ci, est-ce en arrachant ce qui reste encore de ciment divin dans la société que vous prétendez l'orienter vers le progrès ? (Protestations à gauche — Applaudissements à droite)

Est-ce un progrès d'ôter les citoyens des croyances religieuses ?

M. Coutant — Ou est-il le bon Dieu ?

M. Avez — Nous demandons à le voir.

M. de Bernis, Gazenova de Pradine de Ramel, Denys Cochin protestent avec indignation.

Mgr. d'Hulst à M. Coutant. — Le Dieu que vous blasphémez est votre créateur, vous lui devez reconnaissance. (Applaudissements à droite)

M. Coutant — C'est le Dieu des imbéciles qui vous a créé (Violentes protestations à droite.)

Mgr. d'Hulst dédaigne de relever cette injure grossière et continue: Je déifie mes contradicteurs de prouver que la proposition actuelle constitue un progrès scientifique et social.

Quant au progrès moral, il est intéressé dans la question mais en sens contraire: toute atteinte à Dieu devient une atteinte à la morale (Applaudissements à droite)

Vous croyez vous solidariser avec les intérêts de vos électeurs en soutenant cette proposition; c'est une erreur grave. Le peuple a besoin de Dieu. (Nouveaux applaudissements.)

La grande masse du pays ne demande en aucune façon cette réforme décevante.

La Chambre a été nommée pour servir les besoins de la démocratie et non les passions d'une secte. (Applaudissements). Le pays veut le progrès mais il ne demande pas que, sous prétexte de couronner l'édifice, on supprime sa base. (Très bien, très bien). Le moment est mal choisi pour rabaisser la grande fonction de la justice (Double salve d'applaudissements à droite).

Mgr. d'Hulst, en regagnant sa place, est vivement félicité par ses amis, qui lui serrent la main.

M. Delbet. — La justice est-elle une institution sociale ou religieuse ?

Mgr. d'Hulst. — Les deux ensemble.

M. Delbet. — La Révolution a fait prévaloir la doctrine du citoyen isolé de toute conception religieuse. C'est dans cette séparation du citoyen et du chrétien que consiste le progrès. La proposition actuelle le consacre en attribuant à chacun la liberté de prêter serment comme il l'entend.

M. de Mun. — Ce n'est pas mon avis.

M. de Bernis. — Pour vous la liberté de conscience consiste à élever le triangle et à enlever les croix ! (Applaudissements à droite.)

M. Goujon a déposé un amendement ainsi conçu: « Le serment judiciaire est aboli, il est remplacé par la simple promesse de dire la vérité. »

L'amendement est renvoyé à la commission.

Par arrêté du gouverneur en date du 3 août 94, M. Roger François, écrivain de deuxième classe de la direction de l'intérieur a été élevé à la première classe de son grade et placé hors cadre.

M. Roger a été choisi par M. le Gouverneur comme chef du secrétariat.

Cette bonne décision a été fort bien accueillie parmi nous où M. Roger ne compte que des amis.

M. Pellegrin lieutenant de gendarmerie est arrivé prendre son poste par le dernier courrier.

M. Richard maréchal des Logis doit dit-on quitter Saint-Pierre après l'inspection de l'Amiral de Maigret.

Parmi les remèdes dits de bonne femme, il en est un contre la migraine qui consiste à se frotter chaque matin tout le tour de l'oreille avec un linge bien sec.

Un médecin a voulu se rendre compte de la raison de ce remède et voici, pour les lecteurs de « l'Égalité », le résultat de ses recherches.

La migraine est causée par une névralgie de la cinquième paire de nerfs au dire de Litré-Robin, dans leur dictionnaire de médecine. Ce point acquis, j'ai recherché ce qu'était cette cinquième paire de nerfs qui est tout simplement le nerf facial; sa branche principale débouche derrière l'oreille pour se répandre dans toute la face, ses rameaux montent ou descendent, mais le tronc est là au bas de chaque oreille.

La friction sèche opérée derrière l'oreille a pour but d'échauffer, de masser le nerf malade et, de même que toutes les frictions sont bonnes dans toutes les douleurs qui, somme toute, sont des névralgies, de même ce frottement du linge sec derrière l'oreille ne peut avoir pour conséquence que de diminuer la douleur dans la migraine; la douleur se ressent surtout dans la tête au-dessus des yeux, mais le nerf, le porte-mal, passe bien derrière l'oreille. Ainsi se trouvait confirmée la rationalité, sinon la valeur de ce remède bizarre au premier abord.



Marli soir à cinq heures, Monsieur Beauchamp, Gouverneur était reçu au Cercle St-Pierrais par tous ses membres en qualité de Président d'honneur.

Vendredi soir, M. Paul Mazier, maire de St Pierre président du Conseil général recevait la nouvelle de sa nomination au grade de chevalier de l'ordre de la Legion d'Honneur.

Les nombreux amis de M. Mazier ont accueilli cette nouvelle avec une vive satisfaction.

L'honneur de cette promotion réjaillit sur ses administrés et il doit être un encouragement pour ceux qui pourraient sacrifier une partie de leur temps aux intérêts publics et refusent de le faire par indifférence ou crainte de critique.

Les fonctions de maire purement honorifiques sont parfois bien ingrates et quand on les a exercées comme M. Mazier pendant douze ans on accepte avec plaisir la récompense attendue. Cette distinction honorifique, avait été accordée à M. Mazier père et pour les mêmes services publics.

Disons à ce sujet qu'une seule croix c'est bien maigre pour notre colonie qui n'en a pas eu depuis si longtemps.

C'est se montrer bien parcimonieux de dégradations alors surtout que nous avions comme gouverneur intérimaire, notre chef du service judiciaire à qui il eut été juste de songer.

C'était le cas ou jamais de charger M. Beauchamp d'attacher, au nom du chef de l'état, la croix de la légion d'honneur sur la poitrine de cet honorable fonctionnaire qui depuis 18 années qu'il est dans notre colonie, a eu se faire estimer de notre population entière qui aurait applaudi à cette marque de reconnaissance.

La feuille officielle annonce que Mr. Réland pharmacien du corps de santé des colonies a été promu au grade de pharmacien de première classe.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette promotion qui accorde à Mr. Réland son troisième galon le maintient à son poste.

Après son long intérim de gouverneur dont il s'est si bien acquitté, notre sympathique chef du service judiciaire Mr. Maurice Caperon, avait certes droit à un congé qui lui a été accordé dès son arrivée par le gouverneur titulaire.

Nous croyons que M. Caperon prendra ensuite son congé administratif après lequel, nous l'espérons bien, il viendra rejoindre son poste.

M. Caperon est depuis trop longtemps parmi nous et a depuis trop longtemps renoncé à toute idée d'avancement, pour ne pas désirer finir sa carrière dans notre colonie.

Passagers partis par le « Pro-Patria »

MM. Henderson, Bennett, E. Riottreau, P. Pépin, G. Steer, A. Coste, F. Camu A. Laloi, Gloanec, N. Lincoln, J. Smith Mesdames A. Coste, F. Camu et 2 enfants, Joso, Melle Blanche Shechan.

Le premier courant, la goëlette de pêche St-Estèphe, capitaine Delachapt a été coulée sur le grand banc par la foudre qui est tombée sur le poste de l'équipage et en se frayant un chemin pour atteindre la mer a creusé une voie d'eau énorme.

En dix minutes le navire était au fond de l'eau.

L'homme de quart qui s'était réfugié dans le poste a été paralysé pendant quelques instants.

L'équipage n'a eu que le temps de se sauver dans l'état où il était.

Il a été recueilli en partie par la goëlette Aristide de Caenale, capitaine Lainé qui a ramené des hommes dimanche dernier et le reste de l'équipage est arrivé mardi à St-Pierre recueilli par la goëlette Berthe-Emile, armateur Jean Prenveille, capitaine Bonjour.

Club Nautique

Dans la réunion des commissaires du Club nautique, qui a eu lieu le 6 courant il a été décidé, que vu la réclamation des propriétaires de pirogues, il y aurait une course spéciale pour ces bateaux, qui précédemment luttaienr avec les sloops; ces derniers ayant un gréement plus avantageux pour le vent arrière, courront désormais ensemble.

Deux prix seront décernés aux vainqueurs de chacune de ces deux courses.

État Civil de Saint-Pierre

NAISSANCES

Varangot, William Samuel, Frezel, Elisabeth-Cléopâtre-Marie, Zarazola, Félicia Françoise, Leecouplet, Auguste-Maurice, Iriberry, Bernadette Julia, Burke, Joseph-Louis, Fitzpatrick, Louis-Marie Delage, Jean-Baptiste, Cossu, Marie-Rose-Anita.

MARIAGES

Transcription d'un jugement prononçant le divorce entre les époux Roustan Henri et Sainte-Croix Alice.

Transcription d'un jugement prononçant le divorce entre les époux Lelocieux William et Landrigan Annie.

Poste Emile Imprimeur avec dame Vve Jean Etchegoyen

DÉCÈS

Dupas Jean-Marie Henri, marin, âgé de 18 ans né à St-Pierre (Ille-et-Vilaine) Bonieul Charles-Joseph, âgé de 2 jours né à St-Pierre. Tasnier Joseph-Jean Baptiste marin, âgé de 15 ans né à Lillemer (Ille et Vilaine) Ituritz Gracieuse Hélène, âgée de 8 mois née à St-Pierre Hanted Marianne, âgée de 7 mois née à St-Pierre, Lenorais Marie-Léonie âgée de 9 mois, née à St-Pierre. Yriberry Emmanuel-Joseph, âgé de 5 ans né à St-Pierre Couillard Joseph, marin, âgé de 61 ans, né à Granville (Manche) Chau-

meil Marie Caroline Elisabeth, femme de Varangot Marie Joseph Anthoine sans profession, âgée de 23 ans, née à Avranches (Manche) Pittman Thomas William cordonnier, âgé de 35 ans, né à Lameline (Terre-Neuve).

Lundi dernier à 9 heures du matin, ont été célébrées les obsèques de Madame Varangot, épouse de notre sympathique Chef de Service administratif.

Une foule énorme et recueillie a accompagné cette malheureuse jeune femme à sa dernière demeure, tenant en outre à témoigner à M. Varangot la profonde sympathie qu'il a su inspirer à tous ceux qui s'approchaient de lui et la part qu'ils prenaient à sa grande douleur.

Nous avons pu remarquer notre nouveau gouverneur qui accompagnait M. Varangot et Mme Beauchamp tous les fonctionnaires et presque tous les armateurs MM. Bergès, Latard de Pierrefeu, Bugeaud d'Isly et M. Merveilleux tenaient les cordons du poêle.

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE

Étude de Me Eugène Salomon agréée Sise à Saint-Pierre rue de Seize

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze le lundi 20 Août à deux heures du soir en l'audience des criées du tribunal de première Instance de la colonie séant au Palais de Justice à Saint-Pierre.

A la requête de Mr St-Martin Légitime, oncle, négociant, demeurant à Saint-Pierre et en vertu de l'article 733 du Code de procédure civile.

Il sera procédé à la vente sur folle enchère d'une maison et dépendances sise à Saint-Pierre rue Granville provenant des communautés et successions Pierre Campot, acquise par M. Jean Lafourcade, marin-pêcheur, à Saint-Pierre, suivant jugement du 9 Novembre 1891, après commandement de payer à lui fait par exploit d'huissier du 27 Juillet dernier, et sur le certificat délivré le 7 août courant par le greffier du tribunal, conformément à l'article 734 du code de procédure civile.

La vente sera faite aux charges et conditions de la première adjudication, plus les frais exigibles, sur la mise à prix de sept cents francs. ci 700 fr.

Saint-Pierre, le 7 Août 1894

L'agréé-poursuivant,

E. SALOMON

PLUS DE DIPHTERIE MERES DE FAMILLE

N'ayez aucune crainte lorsque vos enfants seront atteints de cette terrible maladie: Le CROUP, dont la guérison jusqu'alors était jugée comme impossible

Le Croup, l'Angine, la Diphtérie
Et tous les malades de la gorge, sont victorieusement combattus par

LE SOUFRE ROMAIN REMEDE INFAILLIBLE

surtout dans les cas désespérés et lorsque les autres médications n'ont donné aucun résultat.

La composition du Souffre Romain, permet de l'employer comme REMEDE PREVENTIF, lors même que la maladie ne serait ni le Croup ni l'Angine.

Chaque mère de famille soucieuse de sauvegarder la vie de son enfant tiendra à posséder chez elle au moins une Boîte de Souffre Romain, en prévision des attaques subites des Maux de Gorges qu'il est urgent de combattre avec promptitude.

Le Souffre Romain produit récemment découvert, a été appliqué avec le plus Grand Succès dans un grand nombre de cas absolument désespérés et a sauvé de la mort *tous les enfants* auxquels il a été appliqué ainsi qu'en témoignent les nombreuses attestations et lettres de remerciements adressées au propagateur de ce remède souverain.

Prix de la boîte, 3 fr. 50

Les demandes doivent être adressées à l'ÉGALITÉ qui dès que les commandes atteindront le nombre de 25 boîtes s'empressera de faire venir merveilleux produit.

En dépôt à la Pharmacie de 1^{re} classe de BEAUDÉAN et de faire profiter ses lecteurs de la réduction qu'elle a pu obtenir.

ARSENE SUC, INGÉNIEUR
20, Rue du Château-d'Eau, PARIS

CHEMINS DE FER PORTATIFS
Tramways à voie étroite

APPAREILS DE LEVAGE
Grues, Treuils, Monte-charges

BASCULES PERFECTIONNÉES
Roue SUC sans essieu

Crapaud roulant pour gros fardeaux

Matériel d'Entrepreneurs et d'Usines

Neuf et d'Occasion

Constructeur du Tramway du Bois de Boulogne et du Jardin d'Acclimatation.

ENVOI DU CATALOGUE

OUTILLAGE

pour AMATEURS et INDUSTRIELS

TOURS de TOUS SYSTÈMES

MACHINES A DÉCOUPER

SCIÈS alternatives, circulaires et à ruban, Mortaiseuses, Toupies, etc.

OUTILS pour Mécaniciens, Charpentiers, Menuisiers, Tourneurs, Ebénistes, etc.

Fournitures spéciales pour le Décoitage, la Tour, la Sculpture, etc.

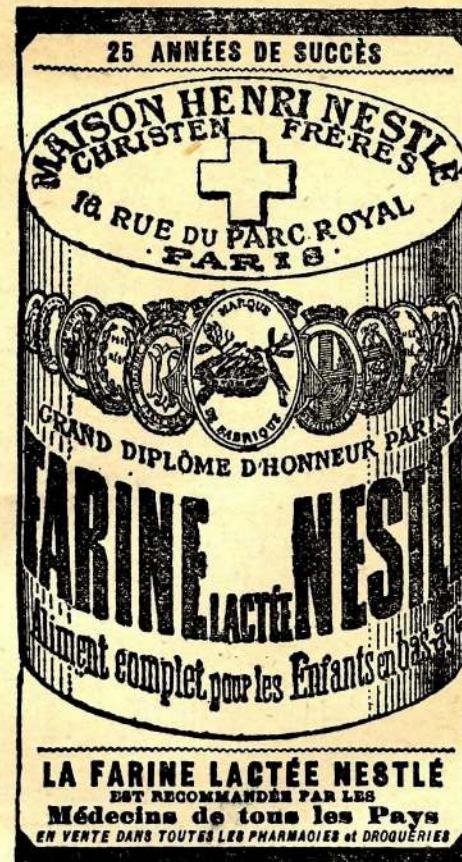
MACHINES diverses — OUTILS de toutes sortes — BOÎTES d'OUTILS.

— Tarif-Album (300 pages, 1,000 gravures), franc 0,65.

A. TIERSOT, Constructeur, 16, Rue des Gravilliers, PARIS

HORS CONCOURS. Membre du JURY

aux Expositions de Paris 1890-1891-1892-1893.



On demande
un mobilier



DELETTREZ

PARFUMS & SAVONS

adoptés par la haute société.

DÉTAIL : 5, boulevard des Italiens, PARIS.

GROS : 45, rue d'Enghien, PARIS.

USINE : 31, avenue du Roule, NEUILLY sur Seine.

30 MÉDAILLES aux GRANDES EXPOSITIONS — HORS CONCOURS, PARIS 1889

Produits Alimentaires

FÉLIX POTIN

PARIS

Chocolats. Conserves de Fruits.
Cacao pur et soluble. Conserves de Légumes.
Confiserie et Fruits confits. Conserves de Foies gras.
Confitures. Conserves de Viandes.
Biscuits secs et Pâtisserie. Conserves de Gibier.
Pâtes et Farines. Conserves de Poissons.
Fromage, Beurre et Lait. Sirops et Liqueurs fines.
Huiles et Vinaigre. Vins français et étrangers.
Eaux et Savons pour toilette. Cognacs et Champagnes.

Toute commande d'une valeur de 50 fr. est expédiée franco au port d'embarquement.

Pour les colis postaux de 3 ou 5 kilos bruts le port est à la charge de l'acheteur.

POUR TOUS AUTRES RENSEIGNEMENTS CONSULTER LE CATALOGUE

PROLONGATION DE LA VIE

PAR

L'Elixir Godineau

Par

3 FLACONS

50 francs

Port en sus

Unique remède contre l'IMPUISANCE ; il guérit les maladies des reins, de la moelle épinière, de l'Influenza, les anémiques, les épuisés, etc. IL RAJEUNIT ET PROLONGE LA VIE ; c'est essentiellement un élément de réparation ; il donne un sang nouveau d'une force inouïe, d'une richesse incomparable ; ne contenant aucune substance nuisible, il peut être pris à tous les âges sans danger aucun.

Brochure explicative et envoyée gratuitement et franco à toute personne qui en fait la demande à l'Administration de l'Elixir Godineau, 7, rue Saint-Lazare à Paris.

Vente à prix réduit obtenu par notre Journal et chez M. De Beaudéan, pharmacien de 1^{re} classe — seul dépositaire pour la colonie,

Saint-Pierre, Imp E, POSTE